



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## **Compte rendu du Comité Syndical du mercredi 30 septembre 2020**

**Nombre de conseillers titulaires : 30**

Nombre de conseillers suppléants : 23

Le 30 septembre 2020 à 18h30, le comité syndical convoqué le 21 septembre 2020 s'est réuni à Poët-Laval sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Robert **BABELOT**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Monsieur Robert <b>LEYMAN</b> .
Bouvières :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre <b>FABRE</b> .
Crupies :	Excusé.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève <b>MORENAS</b> , Camille <b>PERRIN</b> . Messieurs Robert <b>BABELOT</b> , Christian <b>BUSSAT</b> , Vincent <b>DAUMAS</b> , Sylvain <b>JEAN</b> .
Eyzahut :	Monsieur Joël <b>CHABANAS</b> .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Marc-André <b>BARBE</b> , Patrick <b>FAYN</b> .
La Roche Saint Secret :	Didier <b>DASSE</b> .
Le Poët-Laval :	Messieurs Richard <b>BOUQUET</b> , Jérôme <b>CUCHE</b> , Patrice <b>MAGNAN</b> , Rémy <b>PELLEGRIN</b> , Kévin <b>VALBON</b> .
Les Tonils :	Madame Anne <b>DESLOGES</b> .
Montjoux :	Monsieur Philippe <b>PATRY</b> .
Orcinas :	Monsieur Maurice <b>ROUSSET</b> .
Pont de Barret :	Madame Coralie <b>JOUVE</b> .
Rochebaudin :	Monsieur Stéphane <b>GALDEMAS</b> .
Salettes :	Monsieur Jean-Marie <b>ICARD</b> .
Souspierre :	Excusée.
Teyssières :	Madame Mireille <b>BLANC</b> .
Vesc :	Monsieur Didier <b>ALAIZE</b> .

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 23

Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 2

Quorum : 16

Délégué(e)s excusé(e)s : Madame Eliette **GUILHAUD**, monsieur Jacques **HOLZ**.

Monsieur Robert Babelot, président du SIEA prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux délégués et remercie la commune de Poët-Laval et son Maire d'accueillir le comité syndical.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Kévin Valbon est désigné secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

### **Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 22 juillet 2020.**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du mercredi 22 juillet 2020.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

### **1. Décision modificative**

#### **BUDGET ANC**

Monsieur Jean-Pierre Fabre (Vice-président ANC) indique que dans le cadre des subventions accordées aux particuliers pour la réhabilitation des installations ANC, l'Agence de l'Eau RMC a versé la somme de 24 000,00 euros au SIEA qui a été reversée aux propriétaires. Il convient donc de modifier le budget prévisionnel ANC 2020 comme suit :

Article 6742 dépenses - reversement des subventions réhabilitations Agence : + 24 000,00 euros.

Article 774 recettes - subventions réhabilitations Agence : + 24 000,00 euros.

***Après discussion et délibération, le comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision.***

### **2. Désignation d'un représentant du SIEA au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).**

Monsieur Robert Babelot rappelle que le CNAS est un organisme proposant aux agents territoriaux des prestations sociales (aides, prêts, voyages...).

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections municipales, le SIEA doit désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu qui sera le représentant de celui-ci au sein des instances du CNAS.

Monsieur le Président lance un appel à candidature, monsieur Kévin Valbon est candidat.

***Après discussion et délibération, le comité syndical désigne, à l'unanimité, monsieur Kévin Valbon représentant des élus au CNAS.***

### **3. Frais de déplacement des élus.**

Monsieur Robert Babelot, rappelle que tous les membres des organes délibérants des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT (syndicat de communes, communauté de communes, urbaine, d'agglomération, métropole) peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs de la commission consultative des services publics locaux et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement. La réunion doit avoir lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent.

Ces remboursements étaient jusqu'alors réservés aux élus qui ne recevaient pas d'indemnités de fonction. La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié l'article L.5211-13 pour l'élargir à tous les élus.

Le Bureau propose d'appliquer les barèmes suivants :

Indemnités kilométriques : barème de la fonction publique / Autres transports : frais réels (sur justificatif).

Indemnités de repas : 17,50 euros.

Indemnités d'hébergement : 70,00 euros de base / 90,00 euros grandes villes / 110,00 euros Paris.

***Après discussion et délibération, le comité syndical décide, à la majorité (2 abstentions), d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux élus du SIEA***



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

#### **4. Adhésion à la Médiation de l'Eau.**

Monsieur Jérôme Cuche (Vice-président Eau potable) expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tout acteur de l'eau et de l'assainissement a l'obligation de proposer un service de médiation aux usagers.

La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences de qualité et remplit les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de la consommation et figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation ce qui garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

#### **Le coût de la médiation est à la charge du SIEA.**

Soit pour 2020 : une cotisation annuelle ht de 300,00 euros ; un coût de saisine ht de 40,00 euros / saisine et un coût d'instruction des dossiers de 130,00 à 320,00 euros ht selon la complexité du dossier.

#### **Condition de résiliation :**

3 mois avant la date d'échéance annuelle correspondant au 31 décembre de chaque année.

***Après discussion et délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'adhésion du SIEA à la Médiation de l'Eau et autorise le Président à signer la convention de partenariat.***

#### **5. Adhésion à la mission d'agent chargé de la mission d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion de la Drôme (CDG).**

Monsieur Jean-Pierre Fabre rappelle que conformément à l'article 5 du décret n°85-603, le SIEA doit désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Il a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels.

***Le CDG26 propose une mission ACFI. Coût pour l'année 2020 : 600,00 euros.***

***Après discussion et délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité l'adhésion du SIEA au service ACFI du Centre de Gestion de la Drôme et autorise le Président à signer la convention de partenariat.***

#### **6. Point sur le dossier de la station de traitement des eaux usées. Création d'une commission défi climat.**

Le Bureau du SIEA souhaite faire un point d'étape sur le dossier d'amélioration du système d'assainissement collectif du SIEA.

Monsieur Frédéric Duval présente l'état actuel du système, les nouvelles obligations règlementaires à atteindre et les enjeux (normes, coûts, financement...).

A l'heure actuelle un projet de station à boue activée avec adjonction de 2 bassins d'orage est finalisé (dossier de consultation des entreprises + subventions).

Madame Camille Perrin (Vice-présidente Défi climat) présente une vision alternative au projet qui passe par la séparation à la source notamment des urines et un désengorgement du système collectif actuel (notamment par l'installation de toilettes sèches).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Messieurs Richard Bouquet (Vice-président Assainissement collectif) et monsieur Robert Babelot dressent un tableau des avantages et des freins des 2 solutions envisagées.

Un projet d'étude avec des laboratoires de recherche est en cours, afin de permettre aux élus de comparer les deux solutions et de se prononcer, afin de répondre aux différentes normes environnementales.  
PJ : le diaporama de présentation.

Une discussion s'installe autour de ce sujet.

Monsieur le Président indique qu'un groupe de réflexion ouvert à des citoyens qualifiés sera mis en place ultérieurement après un vote du comité syndical.

Un appel est dès à présent lancé auprès du comité syndical afin de composer le futur groupe de travail :  
Membres : mesdames Camille Perrin, Geneviève Morenas ; messieurs Vincent Daumas, Stéphane Galdemas, Kévin Valbon.

La composition finale sera transmise ultérieurement.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Fait à Dieulefit, le 01 octobre 2020

Le président,

Robert BABELOT